



Préparation aux concours sanitaires et sociaux
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

ADMISSION

- * Avoir 17 ans révolus.

CONDITIONS POUR ÊTRE DISPENSÉ DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

- * les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- * les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- * les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- * les étudiants ayant suivi une première année d'étude conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

FINANCEMENTS

- * Salariés : DIF ou plan de formation de l'entreprise ;
- * Demandeurs d'emploi : Pôle emploi ;
- * Financement personnel.

PROGRAMME

- * Études de thèmes : environnement de l'enfant, actualité sanitaire et sociale ;
- * Le métier d'auxiliaire de puériculture : interventions de professionnels (législation, exigences...) ;
- * Communication orale, gestion du stress ;
- * Argumentation sur ses motivations ;
- * Entraînement aux tests psychotechniques ;
- * Test préparatoire en situation (facultatif).

DATES

- * Une semaine en février
- * Tests psychotechniques : tous les lundi de janvier

COÛTS

- * Tests psychotechniques : 160€
- * Test préparatoire en situation : 30€
- * Semaine de préparation : 430€ (pour les jeunes issus de MFR)
480€ (pour les extérieurs)

Cette session ouvrira à partir de 7 inscriptions.

